

Séance du 3 juillet 2026

Date de Convocation : 26 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois juillet, à 19h30, en application des articles L.2121-7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe CARRETTE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, ALLANO Christelle, SIRVENT Rémy, MICHEL Carole, PATTIN Annick, GALLARDO Alain, MÉNAGÉ Emmanuelle, PEYRET Michaël, MARCHAND Catherine, ALLANO Henrique, LE MEUR Justine, MARZIAC Adrien, BELLAIS Sophie.

Absents excusés : WILMART Ludovic pourvoir à CARRETTE Christophe,
ANGOULVANT Pierre

Adrien MARZIAC a été nommé(e) secrétaire.

Monsieur le Maire, Christophe CARRETTE, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2026 ;
- Affaire générale : Contrat entretien de la commune ;
- Affaire générale : Tarif location du barnum ;
- Finance : Subvention au Comité des Fêtes ;
- Fêtes et cérémonies : Point sur l'organisation des festivités du 14 juillet ;
- Rapport des commissions ;
- Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUIN 2026

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Mme MENAGER à 19h55

2) AFFAIRE GNERALE : CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE (D29/2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal,
Suite au départ à la retraite de M. GUYOT Joël, chargé de l'entretien de la commune,
une consultation pour l'entretien de la commune a été lancée.

Après l'étude des différents devis en commission travaux et lecture des devis ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 8 voix Pour et 6 voix Contre
- décide de retenir SARL NAT PAYSAGE pour un montant 17 820.00 TTC/an
- charge le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

3) AFFAIRES GENERALES : TARIF LOCATION DU BARNUM (D30/2026)

M. le Maire propose au conseil une mise à jour des tarifs de location du barnum.
Actuellement le barnum est tarifé comme suit :

- la travée de 3m x 3m au montant de 30.50 €
- la travée de 6m x 6m au montant de 61.00 €
- la travée de 6m x 12m au montant de 106.70 €
- la travée de 6m x 18m au montant de 152.50 €

A compter du 15 juillet 2026, le barnum sera loué selon la tarification ci-dessous aux habitants de la commune :

- la travée de 3m x 3m au montant de 35.00 €
- la travée de 6m x 6m au montant de 65.00 €
- la travée de 6m x 12m au montant de 115.00 €
- la travée de 6m x 18m au montant de 170.00 €

Le barnum sera loué selon la tarification ci-dessous aux personnes extérieures de la commune :

- la travée de 3m x 3m au montant de 50.00 €
- la travée de 6m x 6m au montant de 80.00 €
- la travée de 6m x 12m au montant de 130.00 €
- la travée de 6m x 18m au montant de 185.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ACCEPTE la nouvelle tarification ci-dessus à compter du 15 juillet 2026 pour la location du barnum.

4) FINANCE : SUBVENTION AU COMITE DES FETES (D.31/2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal,
Vu la délibération du 8 avril 2026 attribuant les subventions aux associations ;
Vu l'arrêt définitif de l'association « Les DébousSol Eure » (Anciennement les Amis de l'Ecole) ;
Considérant que la subvention de 500.00 €, n'a pas été versée à l'association ;
Considérant la création du comité des fêtes le 22 juin 2026 sous le nom
de « MOUETTES EN FETE » ;

M. le Maire demande à l'assemblée de verser les 500.00 € au Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention pour un montant total de 500.00 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2026 et détaillée à l'article 65748

5) FETE ET CEREMONIE : POINT SUR L'ORGANISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET

L'installation du barnum aura lieu vendredi matin à 9h, modulable en fonction du nombre de réservations et adaptation du tarif.

L'installation des tables le lundi à 13h30 dans la cour de l'école.

Prévoir pour le repas : les boissons, les brochettes de bonbons, l'apéritif (punch) fait par Christelle. Le trou normand, les gâteaux apéritifs, les sauces et sacs à glaçons. Point à faire sur les nappes et serviettes.

La mairie prend en charges l'achat des boissons pour le repas ainsi que le café.

Fermeture de la route par arrêté pour la retraite aux flambeaux, mise en place des barrières. Sécurisation de la zone du tirage du feu.

6) DEVIS

Devis tonne à eau annulé car risque d'annulation du feu

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Suite au départ en retraite de Mme BURY, Mme Véronique MAUDUIT reprend la direction de l'école de Mouettes.

Proposition de nouvelle idée pour le bulletin municipal avec un concours photo de la commune.

8) QUESTION DIVERSES

8.1 SIAEVE : M. le Maire expose le rapport 2025

8.2 Demande si des cadeaux sont faits à la sortie du primaire et autres années scolaires. M. le Maire précise qu'un chèque cadeau est fait aux élèves de la commune en fin de CM2 ainsi qu'un goûter.

8.3 A voir pour remonter une kermesse pour inclure les parents.

8.4 Refus du SIVU LCDC pour une réduction de la contribution de la commune, Mme ALLANO et Mme BELLAIS prendrons rendez-vous avec M. BOREGGIO.

8.5 Départ des gens du voyage dimanche 5 juillet.

8.6 M. le Maire explique qu'un groupe de travail sera constitué à la rentrée pour étudier toutes les propositions concernant le devenir du stade.

LA SEANCE EST LEVÉE A 22h30



Mouettes le 3 juillet 2026

Le Maire,

Christophe CARRETTE